

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-145**

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 décembre 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre ROUX, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Maryline VERGNE et Mme Valérie Isabelle BONIN.

OBJET :

Autorisation d'engagement,
de liquidation et de
mandatement des dépenses
d'investissement

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID
 Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT
 Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
 Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
 Gilles DELANGE donne pouvoir à Francis LATRONCHE
 Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
 Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

SECRETAIRE : Mme Monique PLAZZI

Rapporteur : Isabelle BARRY

Vu la Loi n°88-13 du 5 janvier 1988 par laquelle « le Président peut, sur autorisation du Conseil de Communauté, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence du quart des crédits ouverts au budget, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement, avant le vote du BP 2018, des dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	BP 2017 – Crédits votés	Quart des crédits votés
20 : Immobilisations incorporelles	119 540 €	29 885 €
dont 204 : Subventions d'équipement versées	1 554 904 €	388 726 €
21 : Immobilisations corporelles	671 000 €	167 750 €
23 : Immobilisations en cours	1 595 780 €	398 945 €
Total	3 941 224 €	985 306 €

Accusé de réception en préfecture
 087-248700189-20171219-DC2017540280-
 DE
 Date de télétransmission : 21/12/2017
 Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Répartis comme suit au niveau des opérations :

Chapitre	Opération	Compte	BP 2016 – Crédits votés	Quart des crédits votés
23	Cinéma / 022	2317	20 000 €	5 000 €
23	Complexe / 033	2313	40 000 €	10 000 €
23	Espace bien-être / 034	2313	151 096 €	37 774 €
23	Marché au Cadran / 035	2313	1 000 000 €	250 000 €
Total			1 211 096 €	302 774 €

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20171219-DC2017540280-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.